

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 11 MAI 2023 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

**Présents** : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge et JUZAN Marc.

**Procuration** : néant

**Excusés** : LACOUTURE Jean-Luc, BUICHE Stéphane, BACHÉ Magali et DAVERAT Xavier

**Absent** : néant

**Secrétaire de séance** : LABIDALLE Martine

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le compte rendu de la réunion du 30 mars 2023. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 30 mars 2023 est approuvé.

### **1. Projet de Ces (suite à donner à la consultation pour étude de faisabilité et retour rencontre CAUE)**

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré une architecte du CAUE avec Mmes Carole DUVIGNAU et Corinne GARDESSE au sujet du projet Ces.

Il explique que le CAUE accompagne les communes moyennant la signature d'une convention avec participation financière. Le tarif n'est pas connu à ce jour car il est en cours de modification.

La prestation comprend plusieurs parties à savoir : l'analyse, des scénarii et la rédaction d'un pré-programme.

Après une présentation en Mairie, une visite de terrain a eu lieu.

L'architecte du CAUE a jugé que la maison n'a rien de patrimonial. Elle ne voit pas l'intérêt de conserver le bâtiment.

Elle a estimé que seule la disposition de la maison sur le terrain a du sens.

Mme Tarascou propose de communiquer un argumentaire à destination de la population.

Monsieur le Maire indique que si le Conseil Municipal souhaite poursuivre sa collaboration avec le CAUE une consultation de maîtrise d'œuvre pourrait être lancée en octobre 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation relative à l'étude de programmation a été mise en ligne le 08 février 2023 avec une date limite de dépôt des offres fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

Il explique qu'une seule entreprise a répondu et que par conséquent, le Conseil Municipal ne dispose pas d'élément de comparaison. Le tarif proposé était de 18 504 € TTC.

M. Serge Buston interroge Monsieur le Maire sur la différence entre le CAUE et le cabinet MP Conseil qui a répondu à la consultation.

Mme Carole DUVIGNAU répond que le projet du CAUE sera moins détaillé mais aussi moins couteux et suffisant pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre car le CAUE préparera un cahier des charges.

Monsieur le Maire explique que le CAUE transmettra uniquement la partie technique du dossier et non la partie administrative.

Monsieur BUSTON demande si les granges seront conservées. Monsieur le Maire répond qu'elles ne le seront probablement pas.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la suite à donner à la consultation *étude de faisabilité et de programmation architecturale pour la création d'un pôle bâtementaire à vocation locative et à destination de services de proximité*.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de classer la consultation ayant pour objet : *étude de faisabilité et de programmation architecturale pour la création d'un pôle bâtementaire à vocation locative et à destination de services de proximité*, sans suite,

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au cabinet MP Conseil.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ajoute que délibération à date ultérieure sera nécessaire pour poursuivre la collaboration avec le CAUE.

## **2. Elections sénatoriales (désignation des délégués)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

La désignation des délégués aura lieu le vendredi 09 juin 2023.

A Aurice le Conseil Municipal comprend 15 membres, il conviendra donc d'élire 3 délégués et 3 suppléants.

Il n'existe pas de règle particulière pour être candidat, chaque conseiller municipal peut faire acte de candidature.

Le vote du dimanche 24 septembre 2023 aura lieu à la Préfecture des Landes (1<sup>er</sup> tour le matin et éventuellement un 2<sup>ème</sup> tour, l'après-midi).

Monsieur le Maire demande aux conseillers si certains d'entre eux pensent présenter leur candidature.

Les personnes suivantes se portent candidates :

Marc JUZAN (titulaire) – Christophe SOURROUILLE (suppléant)

Chantal DAGUERRE (titulaire) – Martine LABIDALLE (suppléante)

Serge BUSTON (titulaire) – Thierry DUVIGNAU (suppléant)

Le vote des délégués est libre, aucune consigne de vote ne sera donnée.

## **3. Sécurité des aires de jeux (état des lieux et création d'une commission)**

Monsieur le Maire explique que les deux aires de jeux dont dispose la Commune n'ont jamais été vérifiées jusqu'à présent.

Le groupement de commande pour la vérification des ERP auquel la commune a adhéré cette année, propose cette prestation.

L'aire de jeux située à proximité du terrain de pétanque n'est pas conforme au niveau du sol. L'aire de jeux l'école ne l'est pas tant au niveau des balançoires que des sols.

Monsieur le Maire ajoute que le city parc est vérifié chaque année, son état commence à se dégrader.

Monsieur le Maire propose de créer la commission « aires de jeux ». Elle sera chargée de porter une analyse des aires de jeux existantes et elle fera des propositions en vue de :

- sécuriser les espaces périphériques au sol ;
- remplacer les jeux hors service ou non conformes ;

- rénover le city stade ;

Ces propositions auront pour objectif de mener une consultation d'achat public, en vue d'être intégrée au budget primitif 2024.

Les conseillers suivants se portent candidats pour intégrer la commission aires de jeux : Mme Carole DUVIGNAU, Mme Corinne GARDESSE, M. Christophe SOURROUILLE, Mme Martine LABIDALLE, Mme Chantal DAGUERRE, M. Serge BUSTON, Mme Céline CASTAGNET et Mme Karine CUZACQ.

Une visite sur site est prévue **le mercredi 07 juin à 19h00**.

Monsieur le Maire ajoute que le rapport de vérification des aires de jeux et les coordonnées des commerciaux Hags et Kaso (fournisseurs actuels) seront transmis aux membres de la commission en amont de la réunion.

#### **4. Chemins ruraux (demandes d'aliénation)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Commune fait l'objet de 4 sollicitations de particuliers dont une un peu plus importante que les autres afin de récupérer tout ou partie de chemins ruraux.

Monsieur le Maire explique le déroulé de la procédure d'aliénation.

Pour aliéner un chemin rural c'est-à-dire le retirer du domaine privé communal il faut :

- identifier et informer les propriétaires riverains par écrit et attendre une réponse écrite de leur part,
- faire passer un géomètre pour numérotter la nouvelle parcelle créée,
- faire réaliser une enquête publique,
- faire signer les actes après avoir reçu le compte rendu du commissaire enquêteur.

Cette procédure est longue et coûteuse.

Monsieur le Maire donne le détail des chemins concernés à savoir :

- le chemin de Poundoussaous-route de Le Leuy,
- le chemin de Laouza -route du Bayle,
- le chemin rural de Bourg à Labernade

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet.

Monsieur Serge BUSTON s'interroge sur l'entretien de ces chemins.

Madame Carole DUVIGNAU demande combien de chemins ruraux sont présents sur la Commune.

Monsieur le Maire répond qu'il existe une dizaine de chemins ruraux sur Aurice.

Après discussion, au vu de la complexité et du coût que représente la procédure d'aliénation, le Conseil Municipal préfère ne pas donner suite. Les demandeurs seront informés par courrier.

#### **5. Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente (choix du prestataire)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de plusieurs nouveaux devis pour le remplacement du chauffage de la salle polyvalente.

Il rappelle que le projet vise à remplacer l'intégralité de l'éclairage existant (4 rampes de 160 néons) créé en 1987. Les dispositifs d'éclairage seront pourvus d'ampoules nouvelle génération.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- améliorer la consommation au moyen de lampes leds,
- permettre une gestion modulée en fonction des événements (sportifs, culturels, ...),
- améliorer la qualité de l'éclairage,
- réduire les consommations électriques (passer de 11kW/h à 3kW/h),
- augmenter la qualité de l'éclairage (en lumens).

Mme Corinne Gardesse, 1ère adjointe, rappelle les devis proposés par l'entreprise SLTE, présentés en séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023 dans le cadre d'une consultation de gré à gré.

Elle présente les devis reçus de l'entreprise CELTI, à savoir :

- un 1<sup>er</sup> devis qui comprend l'installation de 2 rangées de 7 luminaires soit un flux lumineux de 34200 lumens pour un montant de 12 944,19 € HT ;
- un 2<sup>ème</sup> devis qui comprend l'installation de 3 rangées de luminaires soit un flux lumineux de 34730 lumens pour un montant de 12 000,03 € HT.

Monsieur le Maire recueille l'avis du Conseil Municipal suite à la présentation de ces deux nouveaux devis.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de retenir le devis de la société CELTI comprenant la fourniture et la pose de 3 rangées de luminaires avec un flux de 34730 lumens pour un montant de 12 000,03 € HT car au vu des projections transmises l'éclairage semble mieux réparti et donc plus uniforme sur l'ensemble de la surface de la salle ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes 2023 (FEC) ;
- de finaliser auprès de la Préfecture la demande d'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) ;
- de solliciter le soutien du Conseil Départemental au titre des contrats de relance et de transition énergétique (CRTE) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **6. Point téléphonie mobile**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société Free Mobile est implantée sur le pylône situé route de Notre Dame des Pins.

Il ajoute qu'au vu des informations récentes qu'il a reçu, une antenne pourrait être installée afin de couvrir 4 opérateurs. La Mairie devrait être destinataire des dossiers d'information à la population courant juin 2023. Après deux mois de consultation, l'antenne pourrait être installée en septembre/octobre pour une mise en service en fin d'année 2023.

## **7. Don de l'association Les Amis de Lagastet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 16 mars 2023, il a présenté deux devis d'un montant total de 1 414,88 € HT soit 1 697,86 € TTC pour la fourniture et la pose d'un éclairage dans la chapelle de Lagastet.

L'association qui s'est investie dans ce projet a souhaité participer au financement de l'éclairage de la chapelle à hauteur de 100 % et souhaite faire don à la Commune d'Aurice d'un montant de 1 700 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'accepter le don de l'association Les Amis de Lagastet relatif au financement de l'éclairage de la chapelle et remercie l'association pour son geste.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

## **8. Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission urbanisme doit se réunir rapidement pour avancer sur le PLUi et notamment le projet de règlement, les principes du changement de destination et les emplacements réservés.

La commission urbanisme se réunira le mardi 30 mai à 19h00 en Mairie.

Mme Corinne GARDESSE prévoit de faire une réunion avec les associations le vendredi 26 mai afin d'évoquer différents points dont le forum des associations, le stockage dans la maison des associations et divers autres sujets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à quelle date il est disponible pour l'organisation de la mayade. La date du samedi 10 juin à 11h00 ou 11h30 sera proposée aux membres du Comité des Fêtes.

M. Serge BUSTON demande si le carrelage du local chasse sera recollé.

M. Thierry DUVIGNAU souhaite revenir sur la subvention aux Pastous. Monsieur le Maire explique que l'association n'a formulé aucune demande à la Communauté de Communes Chalosse Tursan. Cette participation aux écoles de danse date un peu et a été figée au moment de la fusion des deux communautés.

M. Serge BUSTON demande si la licence 4 qui vient d'être acquise sera utilisable début juin. Monsieur le Maire répond qu'elle le sera.

Mme Chantal DAGUERRE évoque le projet d'installation d'un lave-vaisselle dans la salle de réception. Monsieur le Maire explique que plusieurs solutions ont été envisagées mais qu'aucune n'a été retenue pour l'instant.

Monsieur Marc JUZAN évoque le pylône téléphonique penché route de Saint-Sever. Monsieur le Maire répond que ce problème est probablement en cours de résolution au vu des DICT que la Commune a reçu.

Monsieur Christophe SOURROUILLE indique qu'il faut retenir une date pour l'organisation de Chantons sous les Pins 2024 si le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre. Le Conseil Municipal donne son accord. L'association les Amis de Lagastet sera contactée.

Monsieur le Maire revient sur la pollution de l'étang de Guillon le samedi 29 avril 2023.

Il explique que la gendarmerie a été contacté par les propriétaires de l'étang le samedi 29 avril. A partir de là, les services préfectoraux ont été informés ainsi que l'office de la biodiversité et le Marseillon Tursan en raison du captage des eaux vers le château d'eau.

Monsieur le Maire ajoute que tous les protagonistes ont été entendus.

Il a été demandé aux propriétaires de condamner l'étang et de procéder à sa dépollution mais aucune solution de financement n'a été proposée.

Le château d'eau qui est la propriété du Marseillon Tursan est toujours placé sous protection.

Affaire à suivre...

Monsieur Marc JUZAN s'est rendu à une réunion du comité de suivi du Bos. Il indique que quelques travaux seront sans doute engagés.

La séance prend fin à 22h25.